

LA GAZETTE

Automne 2024

N° 85



Chers Saint-Pantaléonaises et Saint-Pantaléonais,

La rénovation énergétique se poursuit. Après l'éclairage public à LED, l'école et les salles des fêtes sont en cours de projet de travaux en matière de chauffage, d'isolation et d'éclairage intérieur.

Quelques travaux également sont en cours et quelques sueurs froides aussi !

Les vendanges se terminent, avec le constat des viticulteurs de volumes plus faibles qu'estimés. La qualité est malgré tout au rendez-vous.

Le Personnel technique vit des moments difficiles. Un retour à la normale d'ici quelques semaines.

Un bel automne à tous !

Votre Maire, Céline LASCOMBES

Conseils municipaux

Du 16 juillet

Avant de commencer, Madame le Maire a demandé aux élus une minute de silence en mémoire de Monsieur René BERNARD, décédé le 28 juin dernier, élu durant deux mandats au sein de la commune, de 1965 à 1977.

Elle a eu également une pensée pour Madame Muriel MAGNET, présidente du Comité des Fêtes de mars 2011 à juin 2012, décédée début avril.

Le prix actuel du repas de cantine est de 3.94 € TTC. Le Maire propose de fixer le prix du repas à 4.00 € TTC à compter du 1^{er} septembre 2024. Validé à l'unanimité.

Les élus à la Commission font un point sur les actions et sorties **pédagogiques de l'école** avec EMALA notamment, du dernier semestre et le coût du transport, qui sont dissuasifs souvent ; visite de la caserne des pompiers de Nyons et apprentissage des **gestes des premiers secours...** Un point est également fait sur les activités du **Sou de l'École et sa bonne dynamique**. Effectifs à la rentrée 2024 : 42 élèves (19 élèves en cycle I et 23 élèves en cycle II).

Cantine : Le Maire a demandé un entretien avec notre prestataire, Terres de Cuisine, pour faire le point sur leur prestation et les doléances de la commune. Madame Pépin a ensuite rencontré les ATSEM avant les vacances pour évoquer les points à revoir. Globalement la satisfaction est au rendez-vous.

Suite au dernier conseil, le Maire a redemandé un devis à CHUBB DELTA pour **l'alarme du domaine Urdy**. Le prix a été revu à la baisse, soit 435 € H.T. pour le matériel et 7.50 € H.T./mois pour la maintenance. Un boîtier 4G émetteur/transmetteur a été posé, ce dispositif permettant la télémaintenance et la téléassistance.

FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE ADDITIONNELLE ET DE LA TAXE PROFESSIONNELLE : REEVALUTATION **PAR L'ETAT**

Dotation taxe additionnelle 2024 = 22 740 € (Taxe additionnelle + forfait voirie inchangé), en baisse par rapport à 2023 de - 9 667€

Dotation Taxe professionnelle = 2 640 € pour 2023. Le montant

pour 2024 ne sera notifié par **l'Etat au Département qu'en fin d'année**.

Le Maire fait ensuite un point sur les subventions reçues par le Département et les subventions restant à percevoir et la **Commission d'attribution** qui aura lieu le 16 septembre pour 3 dossiers déposés.

QUESTIONS DIVERSES

Vol local technique : remboursement des assurances à hauteur de 5 461 €. Achat nouveau matériel : 13 854 €.

Tentative d'intrusion à l'agence postale : une fenêtre a été abîmée. Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

Schémas directeurs eau/assainissement : en cours. Présentation le 24/07 à 14h en mairie.

Transfert eau/assainissement : en cours. Les communes de St Pantaléon les Vignes, Rousset les Vignes, le Pègue, Montbrison sur Lez et La Roche St Secret travaillent sur la **création d'un syndicat, pour mutualiser les moyens**.

Analyse ARS : eau conforme. Un **nettoyage des ouvrages est prévu à l'automne**.

SPIE : il reste un lampadaire LED à poser sous le porche de la mairie. Après discussion, il est décidé de conserver le lampadaire existant et de le restaurer.

Subventions ; Remerciements du centre Léon Bérard et de la MFR pour les subventions versées.

Tarif de location de la grande salle Urdy :

Le Maire relate un incident survenu un samedi après-midi : **intrusion d'un groupe dans le parc**, alors que le domaine était loué ce week-end-là. Les gendarmes sont arrivés tardivement. Le service de sécurité a bien géré cet incident. Pour éviter que ce genre **d'incident se reproduise, le Maire propose d'augmenter le temps de présence du service de sécurité**. Les vigiles arriveraient plus tôt. Il convient de répercuter ce surcoût sur les **locations et donc d'augmenter le tarif de location de la grande salle**, pour les personnes extérieures au village. Le prix de la location de la grande salle pour le week-end est fixé à 1 200 € à compter de ce jour.

Le montant de la caution est également réévalué, soit 1500 € (1 chèque de 500 € et 1 chèque de 1 000 €). Validé à l'unanimité.

Qualité de l'air intérieur : compte-rendu d'une réunion à la communauté de communes à laquelle a assisté le Maire. Des **relevés sur la qualité de l'air à l'école ont été faits par le SDED en février dernier**. Le Maire fait part aux élus de la note de synthèse établie par le SDED suite à ces relevés.

Projet d'aménagement d'une propriété en vente: un promoteur a été mandaté par le propriétaire et a soumis au Maire un pré-projet qui comprends la création **de 7 lots, viabilisés, dont l'un avec l'habitation existante**. Une réunion aura lieu avec le service instructeur de la Communauté de communes, le service urbanisme de la commune, le Maire et le promoteur.

Centre Dramatique des villages : **Madame le Maire fait part d'un mail de Monsieur RICHAUD, directeur du Centre**, souhaiterait un partenariat financier avec la Communauté de communes comme partenaire avec une participation financière de 2 €/habitant et permettre la réalisation de spectacles tournants sur le territoire drômois surtout car pas du tout financé par les différents partenaires (Département, Région AURA, bien que la DRAC, elle, finance), alors que côté Vaucluse, PACA et la DRAC les financements sont là donc des spectacles uniquement sur cette partie du territoire. Les communes drômoises du territoire qui sont intéressées, et notamment par le rayonnement touristique et les retombées économiques qui en découlent, financent directement ces spectacles. Les élus ne sont pas favorables au partenariat direct **expliquant qu'il y a beaucoup d'offres culturelles tout autour de la commune**, et peu de retombées pour le village suite aux deux expériences théâtrales qui ont eu lieu les deux années précédentes.

Infiltrations petite salle Urdy : un devis a été établi par Philippe Rénovation pour un montant H.T. de 5 690 €. Ces travaux comprennent la reprise de 3 fissures, la **reprise d'un solin sur 20m, soufflage des végétaux sur la toiture et remplacement de tuiles**. Validé à l'unanimité.



Du 9 septembre

Le classement de la commune dans le plan « France Ruralités revitalisation » ouvre droit à des exonérations (sous conditions) afin de soutenir l'activité économique et son attractivité :

* exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements en vue de leur location, acquis et améliorés

* exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés en FRR

* exonération de taxe foncière en faveur des hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes.

Ces exonérations sont compensées pour les communes par des dispositifs adossés telle que la majoration de la dotation de solidarité rurale (DSR). Les élus délibèrent favorablement à ces droits le cas échéant.

L'ensemble de la toiture de l'église et du presbytère nécessite d'être révisé et des travaux partiels de remplacement et recollage d'une centaine de tuiles, de reprise d'étanchéité de solins vont être effectués, avec nacelle. Un devis a été demandé à l'entreprise Philippe Rénovation pour un montant forfaitaire de 13 500€. Il lui sera également demandé d'y inclure la pose de la plaque de cocher (le maçon prévu ayant fait défaut). Les élus acceptent. Deux dossiers de demandes de subventions auprès du Département et de la Région seront déposés.

La commune, qui est membre du Parc des Baronnie, bénéficie pour cette année d'une dotation de 4 758€, pour des actions destinées à protéger et valoriser nos territoires. Comme l'année passée, cette dotation permettra d'alléger la part communale des travaux sur l'éclairage public réalisés l'année dernière.

Quatre biens sont à sortir de l'inventaire, ayant été remplacés : sono, autolaveuse, tour informatique et logiciel Mairistem. Réforme approuvée.

Suite à la loi n°2023-1380 du 30/12/2023 visant à la revalorisation du

métier de secrétaire de mairie, l'accès au grade de Rédacteur se fait par promotion interne. Le Maire estime que le travail déjà effectué par le Personnel administratif, Madame GIGONDAN et Madame AUDRAN, est complet et polyvalent, répondant aux missions demandées. Suite à la réussite de l'examen professionnel réalisé par Monsieur SAUVAN-MAGNET en juillet de cette année, ce dernier est promu au grade d'adjoint technique principal 2^e classe. Les élus approuvent ces deux promotions.

Le Maire rappelle la délibération en date du 10 octobre 2001 portant les prix des concessions du cimetière actuellement à 321€ pour une concession trentenaire et 780€ pour une concession cinquantenaire. Le prorata n'étant pas équilibré, elle propose une révision des prix, à 480€ pour une trentenaire et 800€ pour une cinquantenaire. Révision approuvée par les élus.

QUESTIONS DIVERSES

Ecole/Frais de scolarité 2023-2024 : Le coût par élève est de 1 471.15€ (1 455.96€ l'année scolaire précédente). Ces frais tiennent compte de l'évolution des frais fixes mais également du nombre d'élèves. Ces frais sont répartis entre Saint-Pantaléon et Rousset les vignes et les extérieurs au prorata d'1/3 pour Rousset et 2/3 pour la commune. A nouveau, il a été rappelé par les élus l'intérêt du maintien de l'école sur la commune.

Ecole/achat coussins : l'institutrice des petits souhaiterait l'achat de 14 coussins pour les moments de regroupement pour un montant de 237.86€. Après discussions, les élus acceptent une subvention exceptionnelle au Sou de l'école.

Vitesse dans le village : le constat d'une vitesse toujours élevée de certains conducteurs (du village et de l'extérieur). La chicane route des Marais, actuellement provisoire, sera mise en place comme prévu, ainsi que du marquage au sol d'un cheminement piéton-vélo jusqu'au centre du village. Une chicane provisoire sera également mise à l'entrée entre l'école et la mairie. Une

demande a été faite auprès du Département pour l'installation au sol d'un comptage/vitesse dans le village.

Schémas directeurs Eau/ Assainissement : point sur la réunion du 24 juillet dernier. La poursuite des campagnes de mesures Eau, voire en nocturne, et test sur les poteaux incendie en septembre ; campagne de fumigation et inspections vidéo sur le réseau Assainissement également. Réunion de phase 2 et 3 en octobre.

Infos Consommation électrique (éclairage public et bâtiments communaux) sur 2 années :

* Eclairage public : la consommation en kWh a diminué de 54.3% ; la facture (de 3 554.66€) quant à elle a baissé de 30.72% (sachant qu'au prix unitaire du kWh, l'abonnement a augmenté de 7.54%, la consommation moyenne du kWh a augmenté de 21% et les taxes de 44%).

* Bâtiments publics : la consommation en kWh a diminué de 1.1% ; la facture (de 9 902.98€) a augmenté de 18.45% (sachant qu'au prix unitaire du kWh, l'abonnement moyen a augmenté de 2.79%, la consommation moyenne du kWh a augmenté de 21% et les taxes de 116.11%). D'une année sur l'autre la consommation fluctue en fonction notamment de la météo... Des projets de travaux sont en cours d'estimation dans le cadre de la rénovation énergétique, école, grande et petite salle des fêtes (isolation, chauffage, éclairage intérieur...).

Tableau Mallet de la mairie : envisager de se rapprocher du service départemental pour une restauration.

Remerciements de Madame le Maire aux élus et au Personnel pour divers travaux à la demande et remplacement à l'école.

Remerciements également aux associations de la commune, notamment le Club des 4 Saisons pour ses activités hebdomadaires tout l'été ; le Comité des Fêtes et les moments festifs et rassembleurs durant la fête votive, le spectaculaire et très apprécié feu d'artifice, la (re) nouvelle activité des caisses à savon malgré le temps pluvieux.

Le véloclub de Valréas prendra contact avec le Maire pour le projet d'une course qui passerait par la commune en 2025.



Décès :

- KIENTZLER Patrick le 25 juillet 2024 à son domicile

Décès de Mme PHILIBERT Agnès née DOYEN le 22 septembre 2024 , ancienne institutrice à Saint Pantaléon les vignes. Elle a été inhumée au cimetière de Novézan.

Permanences du conseiller numérique

Le 11 septembre ; 9 et 30 octobre ; 6 et 20 novembre puis les 4 et 18 décembre .
de 14 h à 16 h à l'école,

LAVIE Charline 06.67.39.66.15
conseiller.numerique@cceppg.fr

Présentation

service d'alerte à la population

La mairie est dotée d'un système d'appels automatisé, destiné à alerter dans les plus brefs délais la totalité ou une partie de la population de la commune, en cas de situation de crise ou d'informations importantes comme la coupure de l'eau dans le village.

Ce nouveau service est gratuit pour les personnes inscrites et reste dans la loi RGPD ; Utilisable que pour les nouveaux inscrits ou changement de coordonnées.

<https://www.inscription-volontaire.com/saint-pantaleon-les-vignes/>

<http://www.cii-telecom.fr>

Soins d'hygiène, confort et d'infirmière

Le canton de Grignan ne peut pas être couvert par le SSIAD (services de soins infirmiers à domicile) de Saint Paul Trois Châteaux qui dispose de places limitées. Parallèlement le SSIAD de Dieulefit intervient dans des communes limitrophes de leur secteur. Celui-ci peut intervenir sur le canton.

Cette nouvelle organisation santé sur le territoire permettra de prendre en charge les plus fragiles au niveau des soins à domicile.

Les demandes devront être adressées à l'**association Familiale de Dieulefit**.

[Www.afdieulefit.fr](http://www.afdieulefit.fr)

Allée des rosignols 26200 Dieulefit
Tél : 04.75.46.37.80

Rappel-Rappel-Rappel-Rappel-Rappel-Rappel-Rappel-Rappel-Rappel-Rappel

La nouvelle plate-forme des ordures ménagères n'est pas une décharge !! vous avez à votre disposition une déchèterie à Valréas **GRATUITE** et ouverte tous les jours de la semaine pour déposer vos encombrants plus au moins gros. **Du BON SENS** pour le bien être de tous.



La commune et La Poste ont reconduit en juillet 2024 une convention de partenariat pour la gestion de l'Agence Postale Communale pour une durée maximum de 9 ans (Première convention en janvier 2007)

Soyez nombreux à soutenir cet espace, les activités (Poste et Pains) sont liées et ne pourraient pas fonctionner correctement indépendamment.

La Communauté de Communes Enclaves des Papes Pays de Grignan met à votre disposition un lieu d'études connecté à Valréas

Suivre des études près de chez vous !

Vous souhaitez changer de métier ? Vous voulez monter en compétence ? Vous vous demandez comment concilier vie de famille et reprise d'études ? Vous avez besoin d'être soutenu.e dans votre projet ?

Le Campus Connecté est votre solution

Accessible à tous âges, plus de 500 000 formations à distance,

Contactez-nous 07.61.85.43.53 Campus.connecte@cceppg.f
Espace Germain Aubert, 17 a rue de tourville 84600 Valréas



Les journées de Noël à l'Agence Postale et Dépôt de Pain

Le 5 et 6 décembre de 7 h 30 à 12 h

Béatrice et Nadine vont mettre tout en œuvre pour reconduire ce moment de rencontre et de convivialité,

Nos produits du terroir, artistes, artisans seront présents ainsi que la tombola avec son panier gourmand à gagner.....

Les boissons seront offertes pendant les deux jours, vous pourrez vous impliquer à cet événement en apportant une petite gourmandise confectionnée par vos soins pour le bonheur de tous,. Pour les personnes du village intéressées à exposer leurs produits (5 produits différents maximum avec un dépôt unique avant l'événement) . Elles se rapprocheront de l'Agence au plus tard le 12 novembre 2024 pour une bonne organisation.

L'équipe vous attend nombreux !

11 Novembre

Habitants et enfants du village sont conviés à assister à la cérémonie du Souvenir de l'armistice du 11 novembre 1918. A 11 H. 30 rassemblement place de la Mairie et départ en cortège pour la place du monument aux Morts. 11 H. 45 Cérémonie du souvenir. 12 H. Vin d'Honneur servi à l'ancien local « les pompiers » .

Club de dégustation

La nouvelle saison 2024/2025 se prépare. Le club est ouvert à toutes et tous, du village ou des alentours.

Amateurs éclairés, passionnés mais aussi néophytes se retrouveront dans une ambiance décontractée et conviviale un vendredi par mois. Les séances de dégustation d'environ 1h30 ont lieu à 18h30, soit à St Pantaléon soit à Rousset.

Chaque séance permet de découvrir une région, une appellation, des vignobles du monde ou des associations mets et vins.

Aucune compétence particulière n'est nécessaire, juste l'envie de partager un moment de découverte. La première dégustation aura lieu en novembre et la dernière en avril.

Dégustations déjà prévues, un vignoble longtemps caché : le Saint-Pourçain, une balade en Californie, un retour en Beaujolais, les vins Charentais...

La cotisation est de 40€ pour l'année. Le programme définitif ainsi que les dates et lieux sera communiqué courant octobre. Si vous êtes intéressé n'hésitez pas à contacter Gilbert Meyer au 04.75.27.93.32, ou Jean-Pierre Cottarel au 06.03.34.47.30. Vous pouvez avoir aussi tous les renseignements souhaités en mairie de nos deux villages.



Les responsables du club.

Comité des Fêtes



Fête votive du 20 et 21 juillet

Même la pluie ne dissuade pas les vrais
téméraires des caisses à savon et on
s'amuse à tout âges.

Toujours un grand moment de convivialité
au repas du samedi soir et le grand feu d'ar-
tifice le dimanche qui clôture cette belle fête



samedi 7 décembre 2024

à partir de 14 h dans la grande salle du domaine Urdy

Nous commencerons notre après-midi par des jeux

Suivi du goûter en attendant le Père Noël pour la photo familiale

Tous les enfants du village (jusqu'à 11 ans) sont invités à participer à cette après-midi

Parents et grands parents seront les bienvenus. Pour une meilleure organisation il sera demandé de s'inscrire au préalable en mairie ou à l'Agence Postale. Comme chaque année, un tout petit gâteau sera apporté le jour de la fête.



Une rentrée tout sourire ou presque !

C'est une rentrée tout sourire à l'école de Saint-Pantaléon les vignes, et quelques larmes mais vite essuyées ! La directrice, Élodie Lacarte, enseignante des grands, Laurène Degli, enseignante des petits, et Christine Bonfils et Lucile Eydoux, ATSEM, ont accueilli élèves et parents pour un moment convivial ce 2 septembre. Pour cette année, ce sont 42 élèves qui vont animer l'école: 19 de la Petite section au CP, 10 CE1 et CE2, et 13 CM1 et CM2.



Madame le Maire vous invite à ses Vœux

le dimanche 12 janvier 2025 à midi au Domaine Urdy

Et la municipalité a le souhait de réorganiser le repas des villageois,

Pour les personnes intéressées par cet évènement joyeux et convivial

des affiches détaillées seront déposées à la mairie et à l'Agence Postale.

Un bulletin d'inscription sera aussi inséré dans le colis des Aînés

Comme d'habitude, le repas sera offert aux Aînés du village de plus de 70 ans et inscrits sur la liste électorale.

Le repas sera préparé et servi par l'Auberge du village au prix de 29 €

Inscription obligatoire avant le 24 décembre 2024



Bulletin d'inscription repas des villageois du dimanche 12 janvier 2024 à midi

Nom.....Prénom.....

Nombre de personnes de + 70 ans :offert

Nombre de personnes payantes :xeuros

TOTALeuros

La prochaine édition de la Gazette sera prévue début janvier 2025

Directeur de la publication : Céline LASCOMBES ; Responsable de la rédaction : Françoise ROUSSIN

Maquette, mise en page : Nadine GIGONDAN ; Illustration couverture : Jean-Pierre MANCIP

MAIRIE 4 Place de la Mairie 26770 Saint Pantaléon les Vignes. Tél : 04.75.27.90.83. Mail : mairie.stpantaleonlesvignes@wanadoo.fr.

Site : saintpantaleonlesvignes.fr Heures d'ouverture au public : lundi 13 h 30 à 17 h 30 / mercredi et vendredi de 8 h à 12 h